



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse

FICHE DE PRÉSENTATION PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS DE DIRECTEUR DES SERVICES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Année 2021

Date(s)

Préparation à l'écrit et au
document de parcours :
Du 06 au 08 Septembre 2021
Préparation aux oraux:
Du 01 au 03 décembre 2021

**Selon les conditions
sanitaires, la formation est
susceptible d'être adaptée
en distanciel**

Durée

2 sessions :
1 session de 2.5 jours
(épreuves d'admissibilité)
(15 heures)
1 session de 2 jours
(épreuves d'admission) (12
heures)

Lieu

ENPJJ - Site Central
16 rue du Curoir,
59100 ROUBAIX

École organisatrice

ENPJJ

Responsable(s) de session

Stéphanie BUCHET,
Stephanie.buchet@justice.fr
Sophie DEHAUT,
Sophie.dehaut@justice.fr

Public visé

Tout professionnel du
ministère de la justice inscrit
au concours de directeur des
services de la PJJ pour
l'année 2021.

**(Justificatif d'inscription à
joindre à la fiche de
candidature)**

Intervenant(s)

Professionnels de l'ENPJJ

Date limite de réception des candidatures

25 Août 2021

Présentation

Les épreuves du concours de directeur de service PJJ, interne, externe et 3ème voie se composent d'une épreuve écrite et de deux épreuves orales, un oral parcours et un oral de mise en situation.

L'épreuve écrite, pour les candidats internes et externes consiste en une note de synthèse. Pour les candidats au concours 3ème voie, l'épreuve écrite consiste en un cas pratique.

Pour deux oraux distincts, et quelques soient les concours, ils consistent en d'une part un échange avec le jury sur son parcours, et d'autre part en l'exposé d'un cas pratique.

Pour l'oral parcours, les candidats doivent transmettre un document support en amont de l'épreuve, nommé RAEP pour le concours interne et 3ème voie ou document parcours personnel et/ou professionnel pour le concours externe.

L'ENPJJ prépare à l'ensemble de ces épreuves en deux sessions :

- l'une consacrée à la préparation écrite et à la formalisation du document support à l'oral (RAEP ou parcours personnel et/ou professionnel),
- l'autre aux épreuves orales, pour les candidats admissibles.

Les candidats admissibles aux épreuves écrites pourront de fait poursuivre la formation de préparation pour l'oral. Un mail leur sera adressé pour confirmation des dates de préparation et validation hiérarchique de leur venue. Ceux qui n'auraient pas suivi la préparation écrite et RAEP pourront nous faire parvenir par voie hiérarchique un mail demandant leur inscription. Une communication aux DIR sera faite en ce sens dès la parution des résultats d'admissibilité.

Objectifs

- Saisir les enjeux du concours et la démarche des différentes épreuves
- Acquérir la méthodologie de l'écrit et s'y entraîner
- Comprendre la logique d'écriture du parcours (RAEP ou fiche parcours) et écrire les bases des différentes parties
- Préparer son oral et le dialogue avec un jury
- Structurer un cas pratique pour l'exposer

Contenu

- Informations réglementaires
- Apports méthodologiques et théoriques
- Mises en situations (écrit et oral)

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Entraînements
- Travail individuel et de groupe